

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 6 avril 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 6 avril 2020 à 18 h en visioconférence, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers en visio- Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, conférence: Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents en visio- Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale conférence: M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 082.04.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances extraordinaires du 17 mars et du 23 mars 2020**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4.1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Ratification des décisions prises par la direction générale en raison de la situation du coronavirus (COVID-19) au Québec
    - 4.1.2 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 3 mars au 6 avril 2020
    - 4.1.3 Adoption du Règlement no 260-2020 concernant la division des districts électoraux et abrogeant le Règlement no 62-2008
    - 4.1.4 Résolution signifiant à la Société d'Habitation du Québec l'intention de la Ville d'adopter un Programme municipal complémentaire au Programme AccesLogis Québec prévoyant accorder une aide financière ou un crédit de taxes
    - 4.1.5 Motion de félicitations M. Régis Tremblay - Lauréat pour le prix « Loyauté Marchands »
  - 4.2 Gestion du territoire**
    - 4.2.1 Demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Chemin à double vocation
    - 4.2.2 Adoption du Règlement no 259-2020 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur

- 4.2.3 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- 4.2.4 Octroi d'un contrat à Sel Warwick inc. - Achat d'abat poussière (chlorure de calcium en flocons)
- 4.2.5 Octroi d'un contrat à Dccom enr. - Acquisition d'un pluviomètre au système de gestion des eaux du secteur Métabetchouan
- 4.2.6 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 262-2020 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 1 200 000 \$ remboursable sur une période de dix ans dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales - Réfection route Saint-André et 2e rang Ouest

#### **4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

- 4.3.1 Adoption d'une politique de rémunération du personnel en période estivale
- 4.3.2 Octroi d'un contrat à Agrébec inc. - Acquisition de sable rouge pour l'avant-champ du terrain de balle - Appropriation au Règlement d'emprunt no 231-2018
- 4.3.3 Autorisation de signataires - Renouvellement du contrat de la concession du Centre récréotouristique le Rigolet

#### **4.4 Rapport des activités du conseil**

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

#### **5. Dépôt de la correspondance**

#### **6. Affaires nouvelles**

- 6.1 Adoption du plan particulier de sécurité civile en cas d'épidémie ou de pandémie
- 6.2 Motion de félicitations aux employés des travaux publics
- 6.3 Maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2020

#### **7. Période de questions des citoyens**

#### **8. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. 083.04.2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 MARS ET DU 23 MARS 2020**

---

**Considérant** qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances extraordinaires du 17 mars et du 23 mars 2020 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances extraordinaires du 17 mars et du 23 mars 2020 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

---

## INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

---

Aucune intervention

### 4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

#### 4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

##### 4.1.1 **084.04.2020 RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE EN RAISON DE LA SITUATION DU CORONAVIRUS (COVID-19) AU QUÉBEC**

---

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant que** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant que** l'ensemble des municipalités ont le devoir à chaque jour de recourir à des mesures exceptionnelles pour lutter contre la pandémie;

**Considérant** qu'au cours des dernières semaines, la direction générale a mis en place des mesures et qu'il est important de régulariser certains gestes posés en faisant ratifier par le conseil municipal les mesures mises en place;

**Considérant que** dans un communiqué transmis à la population le 18 mars dernier, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix annonçait à la population que par mesure préventive, les bâtiments administratifs (Mairie et garage municipal) ne seraient plus accessibles au public, mais que les services seront toujours maintenus, et ce, à compter du 19 mars 2020;

**Considérant qu'en** vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, les municipalités sont autorisées à siéger à huis clos et les membres du conseil sont également autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

**À ces causes**, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'officialiser qu'à compter du 19 mars 2020, les bâtiments administratifs (Mairie et garage municipal) ne seraient plus accessibles au public, mais que les services seront toujours maintenus;

D'officialiser également que la présente séance du conseil (6 avril 2020) soit tenue à huis clos par le biais d'une visioconférence et qu'elle soit tenue exceptionnellement à 18 h au lieu de 19 h.

***Adoptée à l'unanimité***

##### 4.1.2 **085.04.2020 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 3 MARS AU 6 AVRIL 2020**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

Marie-Pier Lapointe  
Directrice des finances et trésorière

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 3 mars au 6 avril 2020 laquelle totalise la somme de 338 715,68 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.1.3                    **086.04.2020**    **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 260-2020 CONCERNANT LA DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 62-2008**

---

**Considérant que** le projet de Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en six districts électoraux a été soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

**Considérant que** suite à l'avis public, aucun électeur ne s'est opposé au projet de Règlement.

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'adopter le Règlement n° 260-2020 concernant la division du territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en six districts électoraux et abrogeant le Règlement n° 62-2008. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.1.4                    **087.04.2020**    **RÉSOLUTION SIGNIFIANT À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC L'INTENTION DE LA VILLE D'ADOPTER UN PROGRAMME MUNICIPAL COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC PRÉVOYANT ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES**

---

**Considérant que** les articles 3.1.1 et 94.5 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), ainsi que les normes du programme *AccèsLogis Québec* prévoient que toute municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire à *AccèsLogis Québec* et, à cette fin, accorder au propriétaire toute forme d'aide financière y compris l'octroi d'un crédit de taxes, nonobstant la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (RLRQ, chapitre I-15);

**Considérant qu'**en vertu de ces articles, la municipalité doit adresser à la Société d'Habitation du Québec une résolution lui signifiant son intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* prévoyant l'octroi d'une aide financière ou d'un crédit de taxes pour une période déterminée.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'informer la Société d'Habitation du Québec que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a l'intention d'adopter par règlement, lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2020, un programme municipal complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* prévoyant l'octroi d'une aide financière ou d'un crédit de taxes pour une période déterminée.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.1.5                    **088.04.2020**    **MOTION DE FÉLICITATIONS M. RÉGIS TREMBLAY - LAURÉAT POUR LE PRIX « LOYAUTÉ MARCHANDS »**

---

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de M. Régis Tremblay, employé de la quincaillerie BMR Tremblay, Laroche, lequel a été lauréat pour le prix « Loyauté – Marchands » lors du gala reconnaissance de la l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de la construction tenu lieu le 10 mars dernier. Ce gala reconnaissait les employés qui ont contribué à fidéliser la clientèle ou à bâtir l'esprit d'équipe.

**Adoptée à l'unanimité**

## 4.2 GESTION DU TERRITOIRE

---

### 4.2.1 089.04.2020 DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - CHEMIN À DOUBLE VOCATION

---

**Considérant que** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**Considérant que** les critères du Programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**Considérant que** le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale à compenser;

**Considérant que** la présente doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**Considérant que** l'information ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2019.

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressources transportées	Nombre de camions chargés par année
Route Saint-André (44840-01)	7,5 km	Bois en longueur	3 600 (approximativement)

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, pour une longueur de 7,5 km.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.2.2 090.04.2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 259-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter le Règlement n° 259-2020 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- modifier certaines dispositions applicables à l'hébergement agricole temporaire
- modifier les dispositions applicables aux emplacements transversaux

Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

4.2.3            **091.04.2020**    **DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a obtenu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 30 novembre 2015 l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 10,32 hectares sur le lot 6 319 376 (dossier 407 939) à des fins de développement résidentiel;

**Considérant que** par suite de cette exclusion, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a procédé à l'acquisition de cette superficie;

**Considérant que** par suite de cette transaction, le vendeur est demeuré propriétaire d'une superficie résiduelle de 6,35 hectares dont il désire également se départir (lot 6 319 377);

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a acquis l'usufruit de ce lot;

**Considérant que** le lot 6 319 377 est réputé contigu au lot 5 269 128 et ne peut en être détaché que suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec une autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'établissement d'une servitude pour le prolongement d'une ligne électrique sur une partie du lot 6 319 377 du cadastre du Québec, sur une superficie de 264,4 mètres carrés.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande :

- D'autorisation de morcellement en sa faveur du lot 6 319 377, d'une superficie de 6,35 hectares;
- D'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'implantation d'une servitude permanente d'emprise de ligne de distribution électrique et de télécommunication sur une partie du lot 6 319 377, sur une superficie de 264,4 mètres carrés;

**Que** le document intitulé « Expertise agronomique dans le cadre d'une demande d'aliénation et de lotissement en faveur de Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix », préparé par le Groupe-Conseil Agrivert, en date du 27 février 2020 fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**Que** M. Donald Bonneau, directeur du service d'urbanisme soit désigné mandataire autorisé de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la présentation de cette demande.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.4            **092.04.2020**    **OCTROI D'UN CONTRAT À SEL WARWICK INC. - ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS)**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

De procéder à l'achat de chlorure de calcium en flocons auprès de Sel Warwick inc. le tout pour la somme de 15 080 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 23 mars 2020.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.5            **093.04.2020**    **OCTROI D'UN CONTRAT À DCCOM ENR. - ACQUISITION D'UN PLUVIOMÈTRE AU SYSTÈME DE GESTION DES EAUX DU SECTEUR MÉTABETCHOUAN**

---

**Considérant** qu'afin de répondre aux normes du SOMAEU (suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées), il est nécessaire d'enregistrer les données de précipitations journalières.

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser auprès de Dccom enr. l'acquisition d'un pluviomètre pour le système de gestion des eaux du secteur Métabetchouan pour la somme de 6 490 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 23 mars 2020.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.6            **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 262-2020 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE D'UN MONTANT DE 1 200 000 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE DIX ANS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - RÉFECTION ROUTE SAINT-ANDRÉ ET 2E RANG OUEST**

---

M. le conseiller Richard Lapointe présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le Règlement n° 262-2020 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 1 200 000 \$ remboursable sur une période de dix ans dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales - Réfection route Saint-André et 2<sup>e</sup> rang Ouest.

Un projet de Règlement est présenté séance tenante.

4.3                    **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

4.3.1            **094.04.2020    ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL EN PÉRIODE ESTIVALE**

---

**Considérant** les difficultés de recrutement du personnel estival rencontrées depuis quelques années ;

**Considérant que** la Ville souhaite maintenir l'ensemble de ses services estivaux et être en mesure d'entretenir ses terrains et bâtiments adéquatement ;

**Considérant qu'il y a lieu d'augmenter l'attractivité des postes qui seront ouverts lors des prochaines saisons estivales.**

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'adopter une politique de rémunération du personnel en période estivale. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

4.3.2            **095.04.2020    OCTROI D'UN CONTRAT À AGRÉBEC INC. - ACQUISITION DE SABLE ROUGE POUR L'AVANT-CHAMP DU TERRAIN DE BALLE - APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 231-2018**

---

**Considérant** les travaux de rénovation du terrain de balle amorcés en 2019 conformément aux décisions du conseil municipal dans le cadre du projet en cours;





Aucune correspondance.

## 6. AFFAIRES NOUVELLES

---

### 6.1 098.04.2020 ADOPTION DU PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ CIVILE EN CAS D'ÉPIDÉMIE OU DE PANDÉMIE

---

M. Martin Voyer, propose appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'adopter le Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie lequel a pour objectif d'aider la municipalité à planifier adéquatement sa réponse à une pandémie afin de protéger la santé de son personnel et, par conséquent, pour contribuer à préserver le fonctionnement de l'ensemble de la société québécoise. Ce plan et ses annexes font partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

### 6.2 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

---

M. le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des employés des travaux publics pour l'excellent travail effectué au cours de la période hivernale, notamment pour l'entretien et le déneigement des rues et routes du territoire de la Ville.

***Adoptée à l'unanimité***

### 6.3 099.04.2020 MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2020

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Evans Potvin :

De nommer M. Sylvain Lavoie pour agir à titre de maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2020 en remplacement de M. Evans Potvin.

***Adoptée à l'unanimité***

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

Aucune question.

A

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

À 18 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***